
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

28 NOVEMBRE 2018

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES À L'ORGANISATION DU BUDGET ET DE LA COMPTABILITÉ, AUX FONDS BUDGÉTAIRES, À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA RECHERCHE, À L'ENFANCE, À L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET DE PROMOTION SOCIALE, AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES, AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DESTINÉES À ACCUEILLIR LA CITÉ DES MÉTIERS DE CHARLEROI, À LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

PAR MM. SERDAR KILIC ET JEAN-LUC NIX.

(1) Voir Doc. n°709 (2018-2019) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Préambule	3
2	Exposé introductif de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	3
3	Discussion générale	3
4	Examen des articles	3
5	Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	4
6	Avis de la commission de l'Education	4
7	Avis de la commission de la Culture et de l'Enfance	4
8	Avis de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances	4
9	Votes et confiance	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative a examiné au cours de ses réunions des 26 novembre 2018 et 28 novembre 2018(2) le projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (doc. 709 (2018-2019) n°1).

1 Préambule

M. Lefebvre, président, précise que le projet de décret-programme comporte 49 articles qui ont été répartis dans les différentes commissions, en fonction des compétences de chacune d'elles.

La commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative est amenée à examiner les articles 1er, 2 et 49, à savoir :

TITRE I - Dispositions relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française (articles 1er et 2)

TITRE IX – Dispositions finales (article 49 : entrée en vigueur des dispositions)

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Dermagne (en remplacement de M. Furlan), M. Kilic (Rapporteur), M. Lefebvre, M. Mottard, Mme Poulin, Mme Pécriaux, Mme Vienne, Mme Bertieaux, M. Culot, M. Destrebecq (Président), M. Knaepen, M. Nix (Rapporteur), Mme Potigny, Mme Warzée-Caverenne, M. Desquesnes, M. Drèze, Mme Salvi et Mme Stommen

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Courard, M. Prévot, Mme Trachte, M. du Bus de Warnaffe : membres du Parlement
 M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 M. Wascotte, Conseiller à la Cour des comptes
 M. Jamotton, Représentant de la Cour des comptes
 M. Place, Représentant de la Cour des comptes
 Mme Lezaack, Représentante de la Cour des comptes
 M. Benzarour, Représentant de la Cour des comptes
 M. Bodson, Chef de Cabinet du ministre Flahaut
 Mme Guillaume, Cheffe de Cabinet adjointe du ministre Flahaut
 Mme Cherifi, attachée au Cabinet du ministre Flahaut
 Mme Michelis, collaboratrice au cabinet du ministre Flahaut
 M. Smoos, Directeur général de la Direction générale des Infrastructures du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 M. Point, Directeur général adjoint de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 M. Yerna, Directeur général de la Direction générale du Budget et des Finances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 M. Bonjean, Administrateur général de l'ETNIC
 Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS
 M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR
 Mme Veracchi, collaboratrice du groupe cdH
 M. Chapui, collaborateur du groupe Ecolo

2 Exposé introductif de M. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. le ministre observe que la portée du projet de décret-programme est reprise dans le titre même de celui-ci.

3 Discussion générale

La discussion générale n'appelle pas de commentaire.

4 Examen des articles

Articles 1er et 2

L'examen des articles 1er et 2 n'appelle pas de commentaire.

Articles 3 à 48

Les articles 3 à 48 sont examinés au sein des commissions spécialisées.

Article 49

M. Culot aborde la non-rétroactivité mise en avant par le Conseil d'Etat lors de son examen de l'article 49 et sa demande de motivation au Gouvernement à propos des articles 6 et 48.

L'article 6 accorde une habilitation étonnante au Gouvernement dès cette année 2018 dans le cadre du subventionnement de l'organisation de bacheliers, d'initiative dans les universités et pouvant être contraire à la liberté académique. L'effet rétroactif fixé à la rentrée académique 2018 justifie les explications demandées.

M. le ministre suggère au député d'interroger le ministre compétent en la matière.

M. Culot y voit une manière particulière pour le ministre d'interroger lui-même un de ses collègues.

5 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Par 8 voix contre 5, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (Doc. 709 (2018-2019) n° 1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

6 Avis de la commission de l'Education

Par 7 voix et 5 abstentions, la Commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (Doc. 709 (2018-2019) n° 1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

7 Avis de la commission de la Culture et de l'Enfance

Par 7 voix contre 4, la Commission de la Culture et de l'Enfance recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des

infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (Doc. 709 (2018-2019) n°1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 Avis de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Par 7 voix contre 3, la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances, recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants (Doc. 709 (2018-2019) n° 1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

9 Votes et confiance

- Les articles 1 à 3 sont adoptés à l'unanimité des 12 membres présents.
- L'article 4 est adopté par 7 voix contre 5.
- L'article 5 est adopté par 7 voix et 5 abstentions.
- L'article 6 est adopté par 7 voix contre 5.
- L'article 7 est adopté par 7 voix et 5 abstentions.
- Les articles 8 à 10 sont adoptés à l'unanimité des 12 membres présents.
- L'article 11 est adopté par 7 voix et 5 abstentions.
- Les articles 12 et 13 sont adoptés par 7 voix contre 5
- L'article 14 est adopté à l'unanimité des 12 membres présents.
- L'article 15 est adopté par 7 voix contre 4.
- Les articles 16 à 21 sont adoptés par 7 voix et 4 abstentions.

- Les articles 22 et 23 sont adoptés à l'unanimité des 11 membres présents.
- L'article 24 est adopté par 7 voix et 4 abstentions.
- Les articles 25 et 26 sont adoptés à l'unanimité des 11 membres présents.
- Les articles 27 à 34 sont adoptés par 7 voix et 4 abstentions.
- L'article 35 est adopté par 7 voix contre 4.
- Les articles 36 à 46 sont adoptés par 7 voix et 4 abstentions.
- L'article 47 est adopté à l'unanimité des 11

membres présents.

- Les articles 48 et 49 sont adoptés par 7 voix et 4 abstentions.
- L'ensemble du projet de décret-programme est adopté par 7 voix contre 4.

La commission a fait confiance au Président et aux rapporteurs pour la rédaction du présent rapport.

Les Rapporteurs,

Le Président,

S. KILIC

B. LEFEBVRE

J.-L. NIX